



# Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal Du VENDREDI 19 JANVIER 2024

**République Française**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf (19) janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 12 janvier 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

CHAUVE Robert, COUBLE Colette, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire

**ÉTAIT ABSENT ET REPRESENTE :**

DIBON Marc représenté par PICARD Eric  
HAUTEVILLE Cyril représenté par JOUBERT Marc

**ÉTAIT ABSENTE ET NON REPRESENTEE :**

BOSVERT Armelle

**Secrétaire de Mairie : Florence PELIN**

Monsieur Marc JOUBERT, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**Claire RICHARD** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2023
- Informations diverses
- Délibération n°1 : Avenant contrat PEC
- Délibération n°2 : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- Délibération n°3 : TE63 – Enfouissement des réseaux télécoms sur poste Route d'Eglisolles (annule et remplace la délibération du 15/12/2023)
- Délibération n°4 : Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Délibération n°5 : Tarif remboursement frais électricité
- Délibération n°6 : Règlement intérieur camping municipal Le Pradoux
- Délibération n°7 : Tarif camping année 2024
- Délibération n°8 : Tarif cimetière
- Délibération n°9 : Travaux Réseau Eau Pluviale – demande de subventions
- Délibération n°10 : Chaudière Ancienne Gendarmerie – demande de subventions
- Questions diverses

# ***Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2023***

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2023 n'appelle aucune observation.

✓ Le procès-verbal du CM du 15 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

## ***Informations diverses :***

### **1/ COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

- Abattoir

Une réunion du Conseil Communautaire s'est tenue avec pour sujet unique l'abattoir d'Ambert Suite à l'audit mené par la Cour des Comptes sur l'exploitation de 2017 à 2022, un rapport a été émis avec une obligation de présentation à l'ensemble du Conseil Communautaire.

Conclusion du rapport : Pas de ligne de conduite claire, un financement par le budget général, pas d'équilibre financier.....

La majorité des élus souhaite toutefois poursuivre la remise en état de l'abattoir conformément à la décision prise en 2022.

Certaines Communautés de Communes voisines pourraient participer au projet, et éventuellement Thiers Dore et Montagne ainsi que certains départements limitrophes.

A ce jour, le projet d'investissement se monte à 1 100 000 € environ, avec une priorité, le redémarrage de la chaîne porcs.

- Eau assainissement

Une réunion s'est tenue en Mairie dans le cadre de la prise de compétence par ALF de compétence eau et assainissement.

Réflexion sur la création d'un service technique en charge notamment de la localisation et la réparation des fuites sur les réseaux. Pour la création du service, un investissement reste à faire avec l'achat de matériels divers et de véhicules.

L'ensemble des élus de la Vallée de l'Ance présents n'y est pas favorable, idée évoquée lors de la réunion, que les communes conservent la gestion de proximité, des petites interventions urgentes avec refacturation à la Communauté de Communes. Le reste reste à la charge de la Communauté de Communes (relevé de débits, relevé des compteurs d'eau, analyses) ainsi que la gestion des investissements.

Cette solution pourrait être transitoire, jusqu'à une prise de compétence complète par la CC ALF.

Les élus insistent sur la proximité et la réactivité.

### **2/ JOURNAL LA MONTAGNE**

Monsieur le Maire a été interviewé par le journal LA MONTAGNE.

L'article est paru fin décembre.

### **3/VŒUX DU MAIRE**

Le samedi 13 janvier 2024, Monsieur le Maire a présenté les vœux du Conseil Municipal à l'ensemble de la population avec, entre autres, la présentation des nouveaux habitants de la commune. Un point a été fait sur l'année écoulée (travaux, ect) ainsi que sur les projets de 2024.

Bienvenue a tous et longue vie à Viverols !

Le verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie.

### **4/ SOLAIRE DOME AMBERT**

Monsieur le Maire a assisté à une réunion Solaire Dôme à AMBERT dans le cadre d'un éventuel projet de panneaux solaires sur le toit du vestiaire du foot.

Le marché est ouvert pour 36 mois, il doit se clôturer le 8 décembre 2026.

La décision définitive de la commune doit être prise avant cette date.

### **5/ ISOLATION**

L'ensemble des bâtiments communaux ont été visité avec un technicien « Isolation » dans le cadre des CEE.

Cette visite pourrait se traduire par la mise en place d'une isolation thermique supplémentaires de certains combles ainsi que l'isolation des tuyauteries en chaufferie.

Nous sommes en attente d'un rapport ou d'un éventuel contact avant réalisation.

## **6/ GITES COMMUNAUX**

### **Bilan**

Le bilan des gîtes communaux pour l'année 2023 fait apparaître un résultat de 11 400 €.

Un gîte devrait être loué du mois d'avril au mois de septembre 2024

## **7/ ELECTIONS EUROPEENNES 2024**

Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024, merci à tous de noter cette date

Après les informations diverses, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter une délibération :  
l'assemblée accepte.

## ***Délibérations :***

### **1 - Avenant contrat PEC**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 063-216304659-20230901-2023\_76-DE du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant création d'un poste Parcours Emploi Compétences assurant les missions de garderie, de service à la cantine et d'entretien de l'école.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer les garderies des lundis et mardis soir à l'école de Viverols suite à l'indisponibilité de l'agent dédié à cette fonction

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de ce contrat PEC et de la porter de 21 heures à 24 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'augmenter la durée hebdomadaire de travail qui sera donc de 24 heures annualisées à compter du 1<sup>er</sup> février 2024
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat ainsi que toutes pièces nécessaires à cette modification

Vote : Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

### **2 - Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de budget communal concernant l'exercice 2024 sera présenté lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2024.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette . »

Monsieur le Maire rappelle le montant total des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipements (chapitre 20,204,21,22,23 et opérations d'équipement) en 2023 (budget primitif et décisions modificatives). Il explique

également que, afin de déterminer le montant sur lequel l'autorisation dite du quart peut être appliquée, il convient de déduire les restes à réaliser (RAR) 2022 reportés sur le budget 2023 :

Crédits 2023, dépenses d'équipement	424 381.42 €
<u>RAR 2022 reportés sur 2023</u>	<u>167 700.07 €</u>
Assiette pour l'autorisation du « quart »	256 681.35 €

Aussi, conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT susvisé, le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024, dans la limite de 25 % de 256 681.35 €, soit 64 170.33 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement prévues au budget communal 2023, les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2024 :

<b>Chapitre 23 : Immobilisation en cours</b>	
<b>Compte 2313</b>	<b>20 000.00 €</b>
<b>Compte 2315</b>	<b>20 000.00 €</b>

Vote : Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **3 - Enfouissement des réseaux télécoms sur poste route d'Eglisolles**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 063-216304659-20231215-2023 110-DE du 15 décembre 2023

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 22 000,00 € H.T., soit 26 400,00 € T.T.C.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût H.T. des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.  
De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme.

De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 22 000,00 € H.T., soit 26 400,00 € T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FIC 2024

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Vote : Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

#### **4 - Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Délibération Reportée

#### **5 - Tarif remboursement frais électricité**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réviser le tarif de remboursement des frais électricité dans les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer à 0.25 euros le prix de remboursement du KW électrique dans les bâtiments communaux ce qui correspond au prix du KW toutes taxes comprises hors abonnement.

Vote : Pour : 7      Contre : 2      Abstention : 0

#### **6 - Règlement intérieur camping municipal Le Pradoux**

Vu la loi

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le nouveau règlement intérieur du camping municipal « Le Pradoux » afin de se mettre en conformité avec la législation en vigueur.

Ledit règlement est composé, savoir :

- des conditions générales
- des conditions particulières pour campeur passager
- des conditions particulières pour campeur sédentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve ledit règlement qui sera applicable à compter du 01/02/2024
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et/ou à effectuer toutes démarches nécessaires à l'application dudit règlement

Vote : Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

#### **7 - Tarif camping année 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs du Camping Municipal de VIVEROLS pour l'année 2024 :

## TARIF JOURNALIER

	Tarif Euro
Enfant et Adulte de + de 10 ans	1.70
Enfant de 3 ans à 10 ans	0.90
Véhicule + caravane ou camping-car	1.70
Emplacement	1.70
Véhicule seul	1.70
Toile de tente	0.90
Branchement Electrique (6 Ampères)	4.00
Animaux	0.60
Garage Mort	2.50
Machine à laver le linge	3.50

## TARIF COMPRENANT : 1 EMBLACEMENT, 1 VEHICULE, 1 CARAVANE OU TOILE DE TENTE, 4 PERSONNES MAXIMUM (ENFANTS OU ADULTES), EAU ET ELECTRICITE 6 AMPERES

- FORFAIT SAISON (30 MARS au 03 NOVEMBRE 2024)

	Tarif Euro
Caravane ou Camping-car	660
Adulte supplémentaire de + de 7 ans	66
Enfant supplémentaire de - de 7 ans	34
Animaux	27
Mobile Home (ouverture à fermeture + garage mort)	870

- FORFAIT MENSUEL

	Tarif Euro
Caravane ou Camping-car	
Juillet - Août	245
Avril - Mai - Juin - Septembre - Octobre	175
Adulte supplémentaire de + de 7 ans	34
Enfant supplémentaire de - de 7 ans	19
Animaux	10

Forfait Garage Mort Période fermeture Camping	100
---	-----

Vote : Pour : 7          Contre : 0          Abstention : 0

### **8 - Tarif cimetière**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le prix de vente des concessions, cavurnes, cases de columbarium et caveaux du cimetière de Viverols et d'en déterminer leur durée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer le prix de vente comme suit :

**Concessions** : durée : 50 ans  
tarif : 160 euros le m<sup>2</sup>

**Cavurnes** : durée : 30 ans  
tarif : 1 500 euros

**Case de columbarium** : durée : 30 ans

. tarif : 1 200 euros

**Caveaux (comprend surface + monument)** : durée : 50 ans

. Caveau n° 8 : 2 800 euros

. Caveau n° 18 : 3 900 euros

. Caveau n° 86 : 3 900 euros

**Concession avec construction enterrée** : durée : 50 ans

. Caveau n°16 : 1 600 euros

. Caveau n°76 : 1 900 euros

**Vote** : Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

## **9 - Travaux Réseau Eau Pluviale – Demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 24/11/2023 portant approbation du projet de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement.

Monsieur Le Maire présente ledit projet de travaux de création d'un réseau d'Eau Pluviale sur la « Route de Laurency », la « Rue du Pont de la Pierre » ainsi que le « Passage de l'Intendant » qui s'élève à la somme estimée de 100 000.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- adopte ledit projet ci-dessus ;

- Sollicite une subvention, en priorité 1, au titre de la DETR – programme 2024 – «Gestion intégrée des Eaux Pluviales », à hauteur de 30 %

- approuve le plan de financement ci-dessous :

. Montant H.T. du projet	100 000.00 euros
. DETR	30 000.00 euros
. FONDS LIBRES	70 000.00 euros

Monsieur Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

**Vote** : Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

## **10 - Ancienne Gendarmerie – Chaudière granulés bois – Demande de subventions**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet de remplacement des quatre chaudières gaz de l'Ancienne Gendarmerie par une chaudière à granulés bois, qui s'élève à la somme de 40 793.90 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- adopte ledit projet ci-dessus ;

- Renouvelle sa demande de subvention au titre de l'Etat dans le cadre de la DSIL – programme 2024 ;

- Sollicite une subvention au titre « Fonds Vert » - programme 2024 ;

- approuve le plan de financement ci-dessous :

. Montant H.T. du projet travaux voiries	40 793.90 euros
--	-----------------

. ADEME (acquise)	13 298.90 euros
. DSIL	12 238.17 euros
. Conseil Départemental (acquise)	4 750.00 euros
. FONDS LIBRES	10 506.83 euros

Monsieur Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 7                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **11 - Convention de coopération public entre le Département du Puy-de-Dôme et la Commune de Viverols**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les interventions relatives à la viabilité hivernale sur le réseau routier départemental, hors agglomération, sont de la compétence du Département du Puy-de-Dôme. Lors du déneigement, le Département et la Commune peuvent être amenés à emprunter des sections de routes du réseau routier de l'autre partie, sur une faible distance, avant le passage des engins de déneigement du gestionnaire de ces sections. Le déneigement est alors pratiqué par la partie qui emprunte en premier les sections de routes même si elles n'appartiennent pas à son propre domaine public routier.

Le Conseil Départemental propose à la Commune de passer une convention de coopération afin d'harmoniser le service de viabilité hivernale des deux parties pour offrir aux usagers une qualité de service optimale et de garantir leur sécurité.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du projet de convention de coopération public entre le Département et la Commune de Viverols.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention définissant l'exercice du service de viabilité hivernale sur le domaine public routier respectif des deux parties.

Vote : Pour : 7                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ***Questions diverses :***

\* Demande de subvention AFSEP : NON

\* Dégrèvement T.F. sur la commune : NON

Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain conseil municipal le vendredi 23 février 2024 ou 01 mars 2024

Séance levée à 22 h 46

Le secrétaire de séance

*Jane RICHARD*



Le Maire

